



Guide de déploiement
Les Promeneurs du Net
Une présence éducative sur Internet



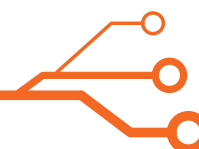
○ TABLE DES MATIÈRES

1. PRINCIPES ET ENJEUX DE LA DÉMARCHÉ	3
2. HISTORIQUE DE LA DÉMARCHÉ	4
3. PROMENEURS DU NET	4
3.1. Objectifs d'une présence éducative sur Internet	4
3.2. Rôle des Promeneurs du Net et modalités d'intervention	5
4. MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHÉ	6
4.1. Conditions de réussite au niveau départemental	6
4.2. Conditions de réussite au niveau local.....	7
4.3. Formation	7
4.4. Modalités de suivi et évaluation.....	7
5. CADRE CONTRACTUEL : CHARTE ET CONVENTION	8
6. FINANCEMENTS	8
7. OUTILS	8
8. SITE INTERNET	8

Annexes* :

- Annexe 1 Charte des Promeneurs du Net
- Annexe 2 Convention-type « Promeneurs du Net »
- Annexe 3 Fiche « Gouvernance du projet »
- Annexe 4 Fiche « Organisation du projet »
- Annexe 5 Fiche « Missions du coordinateur du projet animateur départemental du réseau des Promeneurs du Net »
- Annexe 6 Argumentaire en faveur d'un profil professionnel individuel nominatif avec photographie et identifiant la structure employeur
- Annexe 7 Fiche « Premiers pas en tant que Promeneur du Net »
- Annexe 8 Supports de communication (affiche et plaquette)

*En pièces jointes à ce guide, tableau de bord et outil de suivi de l'activité



1. PRINCIPES ET ENJEUX DE LA DÉMARCHÉ

Internet et les réseaux sociaux font partie du quotidien des jeunes. Près de 80 % des 11-17 ans sont présents sur le Net au moins une fois par jour ; 48 % d'entre eux se connectent sur les réseaux sociaux plusieurs fois par jour (Ifop 2013). Ils sont des vecteurs de communication, de socialisation, d'information et de divertissement. Ils sont devenus rapidement des médias de masse, sans forcément être cadrés et accompagnés à la hauteur de leurs enjeux.

Internet est un territoire qui présente à la fois des risques, mais aussi d'importantes potentialités pour les jeunes. La mise en place d'une action éducative « sur la toile » est donc essentielle pour accompagner les pratiques des jeunes et ainsi minimiser les risques de dérive, tout en valorisant les compétences acquises par ces derniers. Les Promeneurs du Net, et au-delà, la présence éducative sur Internet, s'inscrivent dans ce contexte.

Cette démarche se fonde sur un constat : si les adultes professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs sont présents là où se trouvent les jeunes, à l'école, dans les centres sociaux, dans la rue... il est aussi nécessaire qu'ils interviennent dans la « rue numérique » qu'est Internet, où les jeunes sont particulièrement présents aujourd'hui.

De nombreux acteurs de la jeunesse s'appuient aujourd'hui sur les réseaux sociaux, afin de mobiliser les jeunes sur des projets et de les informer de l'activité de leurs structures. Cette démarche se fait cependant souvent de façon « non officielle » et sur leur temps personnel. L'absence de cadrage et de légitimation de cette présence en ligne ne leur permet pas d'inscrire leur action éducative dans une continuité.

L'objectif des Promeneurs du Net est que l'éducateur ou l'animateur, intervenant auprès des jeunes, utilise Internet pour tisser des relations de confiance avec eux, individuellement ou collectivement. Il importe avant tout que l'adulte se positionne comme un professionnel et qu'un certain nombre de règles et de dispositions soient mises en place et respectées.

La présence éducative sur Internet apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales, en direction des jeunes.

Définitions

La notion de « **présence éducative sur Internet** » fait référence à l'idée de poursuivre, sur Internet, la démarche éducative engagée par les différents acteurs professionnels intervenant auprès des jeunes sur les territoires.

Un **Promeneur du Net** est un professionnel qui assure une présence éducative sur Internet auprès des jeunes, dans le cadre de ses missions habituelles (qu'il exerce généralement en présentiel). Il est mandaté par son employeur dans le cadre d'un conventionnement et, éventuellement, d'une labellisation. Il peut travailler dans un centre social, un foyer de jeunes travailleurs, une maison des adolescents, un accueil de jeunes, une maison des jeunes et de la culture, un espace public numérique, une mission locale...

Il établit une relation de confiance avec les jeunes en devenant « ami » avec eux sur les différents réseaux sociaux.

Il est clairement référencé sur un site dédié avec sa photo ou celle de sa structure, sa profession et *a minima*, son prénom.

Il se met en contact avec les jeunes pour répondre, dans un premier temps, à leurs préoccupations et, dans un second temps, pour leur proposer une rencontre s'ils le souhaitent ou une participation à des projets développés sur le territoire.

2. HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE

La démarche « Promeneurs du Net » fait écho à une initiative déployée en Suède, il y a une dizaine d'année, et développée en France par la Caf de la Manche et le conseil départemental de la Manche en 2012, par la Caf du Cher en 2014, en lien avec la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (Ddcsp) et le conseil départemental du Cher, ainsi que par la Caf du Morbihan en 2015 et la Caf de l'Ardèche en 2016.

Dans la Manche, le Cher et le Morbihan, une centaine de professionnels intervenant dans près de soixante-dix structures se sont engagés dans l'expérimentation, en assurant une fonction de Promeneurs du Net dans le cadre de leurs missions traditionnelles.

L'intérêt de cette démarche est avéré, tant au niveau de ses impacts en matière d'intervention éducative auprès des jeunes, que de son aide à la structuration de projets éducatifs sur les territoires.

Elle a ainsi notamment permis :

- de renforcer la relation de confiance avec les jeunes ;
- de faciliter la prise en charge de sujets délicats à aborder en face-à-face ;
- d'aider les jeunes à mieux identifier les professionnels comme des personnes ressources ;
- de diversifier les modalités d'accompagnement des projets des jeunes ;
- de dynamiser la politique éducative locale ;
- d'améliorer et d'intensifier les relations partenariales entre les professionnels de la jeunesse ;
- de mieux structurer les projets de prévention ;
- de montrer la nécessaire complémentarité entre l'accompagnement présentiel et numérique ;
- de démontrer la nécessité pour le professionnel d'intervenir sur le web « à visage découvert ».

3. PROMENEUR DU NET

3.1. Objectifs d'une présence éducative sur Internet

Le Promeneur du Net entre en relation avec les jeunes sur Internet, afin de prolonger son action éducative sur ce nouveau territoire d'intervention.

Cela ne modifie ni ses missions ni son rôle. Cela lui permet d'être au plus près des préoccupations des jeunes, en prenant appui sur un média qui leur est familier, de mieux cibler leurs besoins et d'adapter ses propositions.

Il s'agit de développer la posture des professionnels en réponse à la généralisation du numérique dans la vie quotidienne des jeunes.

Cette pratique est pertinente pour travailler sur les thématiques suivantes :

● lien social

- renforcer le lien social avec les jeunes et entre les jeunes ;
- maintenir le lien avec des jeunes qui ne viennent pas ou plus dans les structures, ainsi qu'avec les jeunes les moins mobiles ;

● vie numérique

- développer une présence éducative dans les espaces en ligne fréquentés par les jeunes ;
- sensibiliser aux usages d'Internet et des écrans ;
- développer l'esprit critique des jeunes face à l'information et à l'image ;

● intervention éducative/espaces de parole et d'échange sur Internet

- développer une relation de confiance favorable à une amélioration de l'intervention auprès des jeunes ;
- favoriser les échanges avec les jeunes ;
- augmenter la fréquentation des structures jeunesse du territoire et fidéliser les jeunes aux différentes activités proposées ;

- **émergence d'initiatives**

- développer un accompagnement de projets individuels ou collectifs via les réseaux sociaux ;
- adapter l'offre éducative aux besoins et aux projets des jeunes ;

- **nouvelles pratiques collaboratives**

- développer des projets collaboratifs entre jeunes ;
- favoriser les projets collaboratifs entre professionnels ;
- améliorer le travail entre les réseaux de professionnels, de manière dématérialisée et pré-sentielle, avec davantage de collaboration interdisciplinaire ;

- **prévention des comportements à risques et du mal-être**

- transmettre des contenus informatifs adaptés aux usages des jeunes et à leurs inquiétudes, dont le professionnel peut avoir connaissance en étant présent sur les réseaux sociaux ;
- assurer une veille, détecter des difficultés et prendre contact avec des jeunes qui paraissent en difficulté ;
- proposer une écoute psychosociale, répondre aux situations de détresse psychologique, orienter ;
- détecter les signaux relevant de phénomènes d'emprise : changements de comportement, actes de prosélytisme ;
- signaler les situations préoccupantes aux institutions compétentes.

3.2. Rôle des Promeneurs du Net et modalités d'intervention

Les Promeneurs du Net interviennent au titre des missions relatives au poste qu'ils occupent. Même si les modalités de mise en relation avec les jeunes changent, il ne s'agit pas de remplacer le face-à-face dans les structures. La présence en ligne permet plutôt d'enrichir ces modalités d'interventions et de poursuivre les actions éducatives sur tous les territoires où évoluent les jeunes.

Les professionnels proposent aux jeunes avec lesquels ils sont en contact dans la structure d'être « amis » sur les réseaux sociaux et leur offrent la possibilité d'échanger par messagerie instantanée, par courrier électronique ou dans le cadre du fonctionnement classique du réseau social concerné (commentaires sur le mur, publications...).

La plupart effectue également des permanences en ligne sur des créneaux précis et annoncés, où ils sont disponibles pour des conversations instantanées.

Ces professionnels exercent des missions de veille, de sensibilisation, « d'aller vers », mais l'objectif reste bien de privilégier les relations « en face-à-face ».

Dans le cadre de la présence en ligne, les Promeneurs du Net proposent ainsi différents niveaux d'intervention auprès des jeunes :

- information généraliste ou ciblée, concernant la structure (horaires, activités...) et le territoire (événements locaux, débats publics...), ou information thématique (emploi, santé, prévention...);
- lien social : échanges quotidiens permettant de garantir une continuité de la relation éducative dans le temps et de renforcer la relation de confiance ;
- accompagnement : émergence d'initiatives, aide à la formalisation de projets et accompagnement de leur réalisation, suivi de parcours individuels ou collectifs de jeunes sur les thématiques en lien avec la mission du professionnel intervenant en tant que Promeneur du Net ;
- écoute, aide : espace de parole, d'expression, de débat, écoute active, soutien psychosocial...

4. MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHE

4.1. Les conditions de réussite au niveau départemental

4.1.1 Mobilisation institutionnelle autour du projet et gouvernance

La démarche « Promeneurs du Net » est pilotée par une instance politique (comité de pilotage), éventuellement complétée par une instance opérationnelle de type « comité technique ».

Ces instances visent à mobiliser les partenaires institutionnels associés aux politiques territoriales éducatives et de la jeunesse, ainsi que les collectivités territoriales associées à la démarche. Il s'agit d'inscrire, dès le départ, cette initiative dans le cadre contractuel des politiques de la jeunesse sur les territoires (schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, projet éducatif de territoire...).

Une des premières étapes de la mise en œuvre du projet est la réalisation d'un état des lieux des pratiques en ligne des structures jeunesse pour faire émerger les usages existant sans cadre officiel, les renforcer, les coordonner et les enrichir.

La mise en place d'un événement inaugural est un facteur de succès. En effet, la construction collective et la participation à un événement sur la question du numérique des jeunes et de la nécessaire présence d'adultes à leurs côtés, permettent d'entamer une réflexion collective, de poser une date de démarrage officielle de la démarche et de débiter la construction d'une culture commune sur le sujet.

→ voir la fiche « Gouvernance du projet » en annexe 3

4.1.2 Mise en place et animation du réseau départemental des Promeneurs du Net

Ce réseau a pour vocation d'organiser des réunions régulières d'information et d'échange de pratiques entre les Promeneurs du Net du territoire, mais également des actions de formation, d'accompagnement ...

Une structure et/ou un professionnel dédié doivent être missionnés par le comité de pilotage, dans le cadre d'une convention partenariale, pour mettre en œuvre l'animation du réseau des Promeneurs du Net au niveau départemental, assurer le lien entre les acteurs de terrain et les partenaires institutionnels du projet, assurer la coordination du réseau et l'accompagnement des Promeneurs du Net.

À titre d'exemple, le coordinateur de ce réseau peut être la fédération des centres sociaux, le comité régional d'information jeunesse (Crij), une fédération d'éducation populaire, un opérateur jeunesse à vocation départementale...

Il est nécessaire que le coordinateur du réseau possède une bonne connaissance de l'animation de groupes et des institutions partenaires de la démarche.

Rôle du réseau départemental :

- temps de partage, de formation et d'échange de pratiques entre les professionnels ;
- repérage de situations difficiles ;
- apport de solutions ;
- consolidation de l'identité groupale des Promeneurs du Net.

Dans une logique d'amélioration continue du projet, des rencontres régulières entre les Promeneurs du Net doivent être organisées pour assurer les échanges de pratiques professionnelles et la transversalité entre les acteurs d'un même territoire, engagés dans la démarche.

→ voir la fiche « Missions du coordinateur/animateur départemental du réseau des Promeneurs du Net » en annexe 5

4.2. Les conditions de réussite au niveau local : sensibilisation politique et appropriation du sujet par les acteurs locaux

Le portage politique au niveau local est indispensable à la réussite du projet dans la durée. La phase de sensibilisation des élus est donc primordiale.

Il est important que les Promeneurs du Net, en tant que nouveau mode d'intervention en direction des jeunes, s'inscrivent dans le projet éducatif local du territoire, quelle que soit sa forme (projet éducatif local, projet éducatif de territoire, convention territoriale globale...).

Au-delà des élus, l'implication des « structures employeurs » dans le projet est également essentielle. Une convention relative à l'utilisation du nom et du logo, au financement, ainsi qu'à la mission du Promeneur du Net de chaque structure doit être signée avec l'employeur.

De même, la charte des Promeneurs du Net, point d'appui et de démarrage de la démarche, doit être signée par tous les Promeneurs du Net, ainsi que par chaque structure.

→ voir la charte des Promeneurs du Net en annexe 1

Une convention type est également fournie.

→ voir la convention-type « Promeneurs du Net » en annexe 2

4.3. La formation

La formation des Promeneurs du Net est un élément important. Cette formation porte sur divers champs :

- les jeunes et leurs pratiques ;
- la formation technique de prise en main des outils et de connaissance des réseaux sociaux et de leur fonctionnement (paramétrages, confidentialité...) ;
- la communication numérique ;
- la posture professionnelle et l'appropriation de la charte des Promeneurs du Net ;
- l'analyse des pratiques professionnelles ;
- les aspects juridiques et les dispositifs existants : droit à l'image, protection de l'enfance, signalement des phénomènes d'emprise...;
- la formation-action sur la posture professionnelle spécifique à la relation en ligne, dès lors que les professionnels ont suffisamment de pratique pour expérimenter leurs attendus par rapport à ce type de formations.

4.4. Modalités de suivi et évaluation

Un tableau de bord et un outil de suivi de l'activité des « Promeneurs du Net » ont été réalisés et figurent en pièces jointes au présent guide. Ces outils permettent un suivi régulier de la mise en œuvre de la démarche.

Un outil d'évaluation en ligne est en cours de réalisation et sera livré ultérieurement à l'ensemble des Caf engagées dans la démarche. Il permettra notamment de disposer des critères et indicateurs d'évaluation suivants :

- le nombre de jeunes contactés sur Internet ;
- la diversité des types d'interventions en ligne (mails, messageries instantanées comme Facebook, Snapchat et WhatsApp, échanges via les réseaux sociaux comme Twitter, Instagram ou YouTube, ou encore via les jeux en ligne, les forums...)
- le nombre de jeunes rencontrés après le contact sur Internet ;
- les projets initiés à partir de ces rencontres sur Internet ;
- la diversité des demandes (psychosociales, logement, projets, santé...).
- le nombre et la nature des échanges ;
- la qualité des contacts ;
- l'implication des partenaires ;
- l'impact sur les jeunes (degré de connaissance du dispositif, action ayant eu un effet sur les jeunes...).

5. CADRE CONTRACTUEL : CHARTE ET CONVENTION

La charte des Promeneurs du Net

Cette charte fait référence pour tous les professionnels investis dans la démarche. Chaque professionnel et chaque structure engagés doivent signer cette charte.

→ voir la charte en annexe 1

La convention liant la Caf et la structure participante

La convention définit les modalités d'intervention de la structure dans le cadre des Promeneurs du Net. Elle précise les règles contractuelles régissant les relations entre la Caf et la structure, ainsi que les modalités de versement de l'aide financière attribuée. Selon le territoire ou la structure concerné(e), la Msa pourra également être signataire de la convention

→ voir la convention-type en annexe 2

6. FINANCEMENTS

Les financements relatifs au fonds « Publics et territoires » (axe 6 sur l'innovation) peuvent être mobilisés par la Caf pour financer la mise en œuvre du projet.

Il est préconisé de recourir à un système de financement forfaitaire par an et par Promeneur du Net, ainsi que pour le poste de coordinateur.

7. OUTILS

Plusieurs documents nécessaires au déploiement figurent en annexe :

- charte des Promeneurs du Net ;
- convention-type « Promeneurs du Net » ;
- fiche relative à la gouvernance du projet ;
- fiche relative à l'organisation du projet ;
- fiche relative aux missions du coordinateur départemental ;
- argumentaire en faveur d'un profil professionnel individuel nominatif avec photographie et identifiant la structure employeur ;
- exemples de pratiques facilitant la prise de contact avec les jeunes sur les réseaux sociaux ;
- supports de communication.

8. SITE INTERNET

Un site internet national « Promeneurs du Net » est en cours d'élaboration. Celui-ci présentera la démarche et son actualité, fournira des informations aux collectivités, aux structures, aux jeunes et aux parents, tout en permettant la mise en œuvre de pages locales.

Le site internet permettra de communiquer de façon institutionnelle sur le dispositif, de préciser la démarche, de répertorier l'ensemble des Promeneurs du Net et les structures participantes, et d'indiquer l'identité et la mission des professionnels engagés.

L'annuaire répertoriant l'ensemble des Promeneurs du Net est un outil indispensable, notamment pour la communication auprès des familles qui doivent pouvoir vérifier l'identité du Promeneur du Net avec qui leur enfant est susceptible d'être en contact. Il l'est également pour les jeunes, afin qu'ils puissent facilement identifier les Promeneurs du Net présents à proximité de chez eux.

Dans l'attente de la mise en ligne du site national, les sites internet suivants peuvent être une ressource :

- www.promeneursdunet.fr
- www.promeneursdunet18.fr
- www.promeneursdunet07.fr

ANNEXES



Charte des Promeneurs du Net

Cette charte est un référentiel commun qui a pour vocation de faire connaître l'origine de ce projet à toute personne qui serait en lien avec un Promeneur du Net. Elle précise également les contours, les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement de la démarche.

L'adhésion à la présente charte engage ses signataires pendant toute la durée de leur participation à la démarche « Promeneurs du Net ».

Préambule

Internet est aujourd'hui le média de communication par excellence des jeunes et fait partie intégrante de leurs pratiques culturelles. L'image positive dont il bénéficie auprès d'eux et l'utilisation intensive qu'ils en ont en font un outil présentant de nombreux risques, mais aussi d'importantes potentialités.

Une action éducative à destination des jeunes, des parents et des professionnels de la jeunesse est essentielle pour leur permettre de mieux maîtriser cet outil et les conduire à en saisir les différents enjeux. Elle doit permettre à chacun d'exploiter au mieux les multiples opportunités qu'il peut offrir dans le quotidien de chacun.

Tel est l'objectif des Promeneurs du Net qui, par leur présence éducative sur les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, contribuent à la définition de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles.

Article 1.

Renforcer la présence éducative sur Internet via la démarche « Promeneurs du Net »

L'utilisation par les jeunes des outils numériques, tels qu'Internet, les réseaux sociaux, les smartphones et tablettes, ou encore les jeux vidéo, suscite de nombreux questionnements chez les parents comme chez les professionnels de la jeunesse.

Ces usages numériques s'inscrivent au cœur des pratiques culturelles des jeunes. Ils sont pour eux un vecteur important de sociabilité, d'expression et de créativité.

La présence éducative sur Internet apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales en direction des jeunes. L'objectif est de poursuivre sur Internet l'action éducative conduite sur les territoires par les différents acteurs engagés aux côtés des jeunes.

Promeneurs du Net s'inscrit dans cette continuité, faisant écho à une démarche initiée en Suède et partant du constat que si les adultes, professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs et tous ceux travaillant en lien avec les jeunes sont bien présents dans les différents espaces qu'ils fréquentent (école, espaces éducatifs...), ils ne le sont pas forcément dans la « rue numérique ».

Les Promeneurs du Net interviennent au titre des missions relatives au poste qu'ils occupent. Même si les modalités de mise en relation avec les jeunes changent, il ne s'agit pas de remplacer le face-à-face dans les structures.

L'objectif est avant tout de maintenir la relation avec les jeunes dans la vie physique. La présence en ligne permet d'enrichir ces modalités d'intervention et de poursuivre les actions éducatives sur tous les territoires où évoluent les jeunes.

Article 2. Les acteurs de la démarche

Les Promeneurs du Net sont des professionnels (éducateurs, animateurs, conseillers en insertion, infirmières, psychologues, médiateurs numériques...) issus de différentes structures du secteur éducatif, socio-culturel, médico-social, de l'animation ou de la médiation qui interviennent auprès des jeunes sur les territoires. Tous les acteurs de la jeunesse sont susceptibles d'être concernés par cette présence éducative sur Internet et sont, à ce titre, régis par la présente charte des Promeneurs du Net.

Article 3. Les missions

Les structures signant la charte s'engagent à missionner un ou plusieurs de leurs professionnels pour des actions de présence éducative sur Internet, plusieurs heures par semaine. Cette présence éducative peut s'exercer sur les réseaux sociaux, les forums, les « chats », les blogs, les jeux vidéo et tous les outils numériques utilisés par les jeunes et les familles.

Chaque Promeneur du Net possède un compte professionnel (« profil individuel ») sur Facebook (et/ou Twitter, Instagram, Snapchat...) devant contenir *a minima* les informations suivantes :

- le prénom du Promeneur du Net (Pdn) et le nom de sa structure ;
- une photo personnelle (de préférence) ou, à défaut, une photo représentant sa structure ;
→ *la personnalisation de la relation est primordiale s'agissant de la présence éducative sur Internet. Le jeune doit pouvoir reconnaître l'adulte avec qui il est en contact.*
- le logo (ou bandeau) Promeneurs du Net ;
- les précisions essentielles relatives à la démarche « Promeneurs du Net » ;
- les modalités d'entrée en relation avec un Pdn ;
- le lien vers l'annuaire départemental des Promeneurs du Net.

Parallèlement à ses missions habituelles, chaque Pdn consacre plusieurs heures par semaine pour aller à la rencontre des jeunes et parfois de leurs familles, afin de les accompagner dans la « rue numérique ».

Dans le cadre de leurs actions, les Pdn ont pour vocation de :

- créer et/ou renforcer des liens avec les jeunes, les familles et le réseau des professionnels du département ;
- rompre l'isolement des jeunes et réduire les inégalités (géographique, d'accessibilité liée au handicap, ...) grâce à la proximité du numérique ;
- établir une relation de confiance, échanger, partager ;
- conseiller, informer, prévenir ;
- proposer un soutien, une rencontre, une orientation vers une structure adaptée ;
- contribuer à la mise en place d'actions individuelles et/ou collectives pertinentes au regard du public et des missions de chaque organisme ;
- accompagner les jeunes dans la « rue numérique » ;
- favoriser l'éducation aux médias et à l'information auprès des jeunes et de leur famille ;
- rassurer et accompagner les jeunes comme leurs parents ;
- proposer des espaces de paroles, d'échange de débats individuels et/ou collectifs (« chats », conversations instantanées, forums, groupes de discussion...)
- encourager des projets collaboratifs et responsables sur le numérique (physiques et/ou dématérialisés).

Le Pdn s'engage à :

- assurer une présence éducative régulière sur Internet, intégrée à son temps de travail et adaptée aux horaires de sa structure ;
- participer aux temps de coordination dédiés, au sein du réseau départemental (rencontres, formations, analyse des pratiques, par exemple) ;
- participer aux animations collectives et/ou événementielles liées au réseau départemental des Promeneurs du Net.

En cas de non-respect d'un de ses engagements, le Pdn se verra exclu du dispositif par une décision officielle et concertée du comité de pilotage. Cette décision sera notifiée à la structure dont dépend le Pdn.

En cas de non-respect par les jeunes des valeurs précisées à l'article 6, les cas les plus graves pourront faire l'objet de signalements aux autorités compétentes.

Les structures porteuses du projet veillent à ce que la configuration de leur espace numérique soit maintenue à jour, afin de garantir et de respecter les principes de confidentialité et d'anonymat.

Article 4. Connaissances et compétences

Afin de mener à bien ses missions, le Promeneur du Net doit volontairement intégrer les outils numériques à sa pratique professionnelle et se situer dans une démarche d'adaptation aux nouvelles modalités relationnelles de communication.

Le Pdn doit notamment être en capacité de posséder :

- une bonne culture des technologies de l'information et de la communication, et de leurs usages ;
- une connaissance des principales règles de droit, de sécurité et de civilité sur Internet.

Il doit également savoir adapter son intervention en fonction de son métier, de sa fonction, de ses missions et communiquer ce cadre aux jeunes et aux parents.

Une formation continue, associée à une analyse des pratiques, est un plus pour acquérir ou développer les connaissances et compétences sur les champs suivants : utilisation des réseaux sociaux et des outils de communication dans un cadre professionnel, travail en réseau, confidentialité et secret professionnel, bonnes pratiques numériques...

Article 5. Animation et pilotage

Au sein de chaque département, un comité de pilotage est mis en place, afin d'animer et de piloter le réseau des Promeneurs du Net.

Les structures qui participent à cette démarche sont retenues par le comité de pilotage et sont accompagnées par un coordinateur départemental.

Elles s'engagent à participer au réseau départemental des Promeneurs du Net, et à contribuer au suivi et à l'évaluation de la démarche.

Article 6. Les valeurs

Chaque signataire de la présente charte s'engage à respecter les valeurs de l'animation et de l'éducation en faveur de la jeunesse et de la parentalité, à savoir :

- prendre en compte les individus sans distinctions ni préjugés ;
- favoriser l'accès à l'autonomie et à la socialisation ;
- promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté.

Dans le cadre de leurs interventions, les Pdn et les utilisateurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux suivants :

- respect des valeurs de la République et de la laïcité ;
- respect de la dignité de la personne ;
- interdiction du prosélytisme et de l'incitation à la haine.

Le Pdn exerçant ses fonctions dans un but non lucratif, aucune démarche commerciale n'est autorisée.

Le Pdn s'engage à ne pas avoir vocation de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle, et à ne pas exercer de pratique sectaire.

La diffusion de contenus à caractères pédophiles, pornographiques, racistes, négationnistes, injurieux, diffamatoires, obscènes, violents ou portant atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité n'est pas autorisée.

Le Pdn exerce dans le respect de ses missions et de l'institution qu'il représente. La présence éducative sur Internet vient en complémentarité des missions dévolues à sa structure et ne se substitue en aucun cas à elles.

Fait à

le

Nom de la structure

Nom du représentant

Signature

Nom du Promeneur
du Net

Signature

Nom du
Promeneur du Net

Signature

Convention-type « Promeneurs du Net »

Entre

Nom de la structure porteuse du projet :

située/situé (adresse de la structure) :

représentée/représenté par (Nom, prénom) :

en sa qualité de (Titre ou fonction) :

Ci-après désigné par « le porteur de projet »,

Et :

La caisse d'Allocations familiales de/du (site) :

située (adresse) :

représentée par (Nom, prénom) :

en sa qualité de (Titre ou fonction) :

Ci-après désignée par « la Caf »,

Et :

La caisse de Mutualité sociale agricole de/du (site) :

située (adresse) :

représentée par (Nom, prénom) :

en sa qualité de (Titre ou fonction) :

Ci-après désignée par « la Msa ».

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Par leur action sociale, les Caf contribuent au maintien et au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie des jeunes adultes et à la prévention des exclusions.

Conformément aux orientations de la convention d'objectifs et de gestion (Cog), signée entre la Cnaf et l'État, et la Ccmsa (Caisse centrale de Mutualité sociale agricole) et l'État les actions soutenues par la branche Famille dans le domaine de la jeunesse, du soutien à la parentalité et de l'animation de la vie sociale doivent poursuivre les objectifs suivants :

- contribuer à la structuration d'une offre « enfance-jeunesse » adaptée aux besoins des familles ;
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

Internet est devenu un territoire qui présente des risques, mais aussi d'importantes potentialités pour les jeunes. De nombreux acteurs de la jeunesse s'appuient aujourd'hui sur Internet - et notamment sur les réseaux sociaux - pour mobiliser les jeunes sur des projets et pour les informer de l'activité de leurs structures. Cette démarche se fait cependant souvent de façon peu structurée et sans élaboration d'objectifs éducatifs.

L'absence de cadrage et de légitimation de cette présence en ligne ne permet pas aux professionnels d'inscrire leur action éducative dans la continuité.

La mise en place d'une présence éducative sur Internet est donc essentielle pour permettre aux jeunes et à leurs parents, mais aussi aux professionnels de la jeunesse d'exploiter au mieux les potentialités offertes par Internet, tout en minimisant ses risques.

Tel est l'objectif des Promeneurs du Net qui, par leur présence éducative sur tous les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, contribuent à la définition de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles.

C'est dans cette démarche, précisée dans la charte des Promeneurs du Net, que s'inscrit cette convention partenariale.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention définit les modalités d'intervention et de versement de l'aide financière accordée à (nom de la structure) par la Caf et la Msa de/du (département), au titre de la mise en œuvre du projet « Promeneurs du Net ».

La présente convention précise :

- le cadre d'intervention et les conditions de sa mise en œuvre ;
- les engagements réciproques entre les cosignataires.

Elle est constituée des documents contractuels suivants :

- les présentes dispositions ;
- la liste des pièces justificatives à fournir ;
- le projet adressé à la Caf dans le cadre de l'appel à projets « Promeneurs du Net ».

Article 2. Les objectifs du projet « Promeneurs du Net »

Le projet doit permettre de développer :

- l'organisation d'une présence éducative sur Internet dans les espaces où sont présents les jeunes, en particulier sur les réseaux sociaux ;
- l'accompagnement de projets collectifs via les outils numériques ;
- la mise en place d'espaces de parole et d'échange sur Internet ;
- la création collective de contenus (blogs, sites...) avec et pour les jeunes.

Il intègre les conditions suivantes :

- il s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 25 ans ;
- il doit être porté par une structure assurant un accueil régulier du public jeune ;
- l'animateur doit à la fois exercer une présence éducative en ligne et un accueil physique auprès des jeunes ;
- les horaires de présence en ligne doivent être adaptés aux missions de chaque structure et aux usages des jeunes.

Article 3. Engagements du porteur de projet

3.1. Activités

Le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre une présence éducative sur Internet, en conformité avec la charte des Promeneurs du Net, dont il a accepté les termes et telle qu'il l'a définie et présentée dans le projet transmis à la Caf.

Le porteur de projet s'engage à respecter les objectifs du projet, tels que mentionnés à l'article 2 et à informer la Caf de tout changement apporté dans :

- ses conditions de mise en œuvre ;
- les prévisions budgétaires intervenant en cours d'année (augmentation ou diminution des recettes et des dépenses).

Le porteur de projet s'engage à ne pas avoir vocation de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle, et à ne pas exercer de pratique sectaire. Il s'engage à proposer des services et/ou des activités ouverts à tous les publics, en respectant les valeurs de la République, un principe d'égalité d'accès et un principe de non-discrimination.

3.2. Obligations légales, réglementaires et administratives

Le porteur de projet s'engage au respect, sur toute la durée de la convention, des dispositions légales et réglementaires, notamment en matière :

- d'accueil des mineurs ;
- d'agrément, de conditions d'ouverture, de création de service ;
- d'hygiène, de sécurité et d'accueil du public ;
- de droit du travail ;
- de règlement des cotisations Urssaf ;
- d'assurances ;
- de recours à un commissaire aux comptes.

Il déclare ne pas être, lors de la signature de la présente convention, en situation de redressement judiciaire, de cessation d'activité ou de dépôt de bilan.

3.3. Éléments de communication

Le gestionnaire s'engage à faire mention de l'aide apportée par la Caf et la Msa dans les informations et documents administratifs destinés aux familles et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications, affiches, et messages internet, visant le service couvert par la présente convention.

L'utilisation des logos de la Caf et de la Msa est soumise à un accord préalable exprès de celles-ci et ne pourra être envisagée que sur les seules productions prévues dans le cadre de la présente convention de partenariat.

3.4. Pièces justificatives

Le porteur de projet s'engage, pour toute la durée de la convention, à produire dans les délais impartis les pièces justificatives détaillées en annexe. Il est garant de la qualité et de la sincérité de ces pièces justificatives.

Le gestionnaire s'engage à conserver l'ensemble des pièces comptables, financières et administratives pendant la durée légale de leur conservation, durant laquelle ces pièces peuvent être sollicitées par la Caf et la Msa.

3.5. Tenue de la comptabilité

Le gestionnaire s'engage à tenir une comptabilité générale et une comptabilité analytique distinguant chaque activité et à valoriser les contributions à titre gratuit (locaux, personnels, ...).

Le gestionnaire s'engage à produire un état descriptif des biens – meubles et immeubles – mis à disposition, avec indication de l'origine, des conditions juridiques d'occupation des locaux, du montant des loyers et des charges locatives supportées.

3.6. Évaluation annuelle

Le porteur de projet s'engage à communiquer à la Caf, un an après la signature de la présente convention, un bilan d'activité qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre du projet ainsi qu'un compte de résultat. Ces éléments devront être transmis à la Caf chaque année couverte par la convention.

Article 4. Engagements de la Caf

En contrepartie du respect des engagements mentionnés à l'article 3, la Caf s'engage à apporter sa contribution sur la durée de la présente convention :

- au financement du projet sous forme d'une subvention de :
 - (montant) au titre de l'année
 - (montant) au titre de l'année
 - (montant) au titre de l'année
- à l'évaluation du projet.

Le versement de la subvention est effectué sous réserve des disponibilités de crédits, et de la production des documents justificatifs d'activité et d'éléments financiers à transmettre à la Caf au plus tard le J/M suivant l'année du droit (N+1).

L'absence de fourniture de justificatifs au J/M (maximum) de l'année qui suit l'année du droit examiné peut entraîner la récupération des montants versés et le non-versement du solde.

Seules les dépenses de fonctionnement, consacrées spécifiquement aux différentes missions des Pdn, sont prises en compte. Les dépenses relatives à l'investissement ne sont pas prises en compte.

Article 5. Contrôle des conditions d'emploi de l'aide

Le porteur de projet doit pouvoir justifier, auprès de la Caf, de l'emploi des fonds reçus.

La Caf, avec le concours éventuel d'autres Caf dans le cadre d'interventions mutualisées, peut procéder à des contrôles sur pièces et/ou sur place, pour l'ensemble des exercices couverts par la présente convention, afin de vérifier la justification des dépenses effectuées au titre de la présente convention, sans que le porteur de projet ne puisse s'y opposer.

Le porteur de projet s'engage à mettre à la disposition de la Caf ou le cas échéant, des autres Caf, tous les documents nécessaires à ces contrôles, notamment livres, factures, documents comptables, registres des présences, ressources des familles, agrément, organigramme, état du personnel, contrats de travail, rapports d'activité... Le refus de communication de ces justificatifs ou de tout autre document entraîne la suppression du financement de la Caf et la récupération des sommes versées non justifiées.

Le contrôle fait l'objet d'une procédure contradictoire. Il peut entraîner une régularisation, la récupération des sommes versées ou le versement d'un rappel.

Article 6. Révision des termes

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant.

Cet avenant précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs définis à son article 2.

Article 7. Fin de la convention

7.1. Résiliation à date anniversaire

La présente convention peut être résiliée chaque année à la date anniversaire par l'une ou l'autre des parties signataires, moyennant un préavis de trois mois, adressé par lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

7.2. Fin de la convention

La convention peut être résiliée de plein droit, sans préavis, par la Caf, en cas de disparition ou de dissolution du partenaire.

Les infractions aux lois et aux règlements en vigueur, ou les cas de retard répétés et non justifiés peuvent entraîner la résiliation de plein droit de la présente convention un mois après une mise en demeure d'exécuter par lettre recommandée avec avis de réception demeurée sans effet, et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

La résiliation de la présente convention, telle que mentionnée aux articles 7.1. et 7.2. ci-dessus, entraîne la suspension immédiate des versements.

7.3. Résolution de plein droit sans mise en demeure et sans formalité judiciaire

La présente convention est résolue de plein droit sans qu'il soit besoin de remplir aucune formalité judiciaire ou de procéder à une mise en demeure quelconque, en cas de :

- constatation d'usage des fonds versés par elle non conforme à leur destination ;
- modification d'un des termes de la convention sans la signature d'un avenant tel qu'indiqué à l'article 6 de la présente convention ;

et sans que des offres d'exécuter ultérieures puissent enlever à la Caf le droit d'invoquer la résolution intervenue, et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

7.4. Résolution de plein droit avec mise en demeure et sans formalité judiciaire

La présente convention peut également être résolue de plein droit, après mises en demeure d'exécuter demeurées sans effet, sans qu'il soit besoin de remplir aucune formalité judiciaire, en cas de :

- non-exécution par le porteur de projet d'une seule des clauses de la présente convention ;
- non-respect d'un des termes de la présente convention ;
- refus de communication de justificatifs, rapports ou tout autre document mentionné à l'article 5 de la présente convention ;

et sans que des offres d'exécuter ultérieures ou l'exécution après le(s) délai(s) imparti(s) puissent enlever à la Caf le droit d'exiger la résolution encourue.

La Caf adresse au porteur de projet cette mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception. À défaut d'exécution par le gestionnaire de ses engagements dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de cette mise en demeure, la présente convention est résolue de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

La résolution de la présente convention telle que mentionnée aux articles 7.3. et 7.4. entraîne :

- l'arrêt immédiat du versement de la subvention relative à l'action ;
- la récupération des sommes versées, sauf justifications apportées par le gestionnaire, conformément à l'article 6 de la présente convention.

Cette récupération fera alors l'objet d'un reversement à l'agent comptable de la Caf.

8. Recours

Recours amiable. Les conseils d'administration de la Caf est compétent pour connaître des recours amiables, en cas de différend ou de litige né de l'exécution de la présente convention.

Recours contentieux. Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif dont relève la Caf.

La suite possible à une convention échue. La présente convention ne peut faire l'objet d'une tacite reconduction. Sa prolongation ou sa reconduction, par la signature d'un avenant à la présente convention, suppose notamment une demande expresse du porteur de projet auprès de la Caf.

Son renouvellement, par la signature d'une nouvelle convention, suppose notamment une demande expresse du porteur de projet auprès de la Caf.

Article 9. Durée de la convention

La présente convention de financement est conclue du _____ au _____ .

La présente convention est dispensée des droits de timbre, d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière, conformément à l'article L. 124-3 du Code de la sécurité sociale.

En cochant cette case, le porteur de projet reconnaît avoir pris connaissance de ses obligations induites par la présente convention et les accepte.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des cosignataires.

Fait à

Le

Nom du porteur de projet

Nom du représentant

Signature

Caisse d'Allocations familiales
de/du ,

Nom du représentant

Signature

Caisse de Mutualité sociale
agricole de/du ,

Nom du représentant

Signature

Pièces justificatives

La signature de la convention et le versement de la subvention s'effectuent sur production des pièces justificatives suivantes :

Pièces justificatives nécessaires à la première signature de la convention

- Si le porteur de projet est une association

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour le renouvellement de la convention
Existence légale	Récépissé de déclaration en préfecture	Attestation de non-changement de situation
	Numéro Siren/Siret	
Vocation	Statuts	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	
Capacité du contractant	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau
Éléments financiers	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (N-1- année de référence)	Compte de résultat et bilan (N-1)
Activité	<ul style="list-style-type: none"> • Projet éducatif de la structure • Règlement intérieur • Plaquettes de présentation du porteur de projet et autres documents de communication • Copie des labels et agréments (Jeunesse et éducation populaire...) 	Attestation de non-changement de situation

• Si le porteur de projet est une collectivité territoriale/un établissement public

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour le renouvellement de la convention
Existence légale	Arrêté préfectoral portant création d'un Sivu/Sivom/Epci/communauté de communes et détaillant le champ de compétence	Attestation de non-changement de situation
	Numéro Siren/Siret	
Vocation	Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire	
Activité	<ul style="list-style-type: none"> • Projet éducatif • Règlement intérieur • Plaquettes de présentation et autres documents de communication • Copie des labels et agréments 	Attestation de non-changement de situation

Justificatifs nécessaires au versement de l'aide financière pour les années (à compléter)

Nature de l'élément à justifier	Justificatifs à fournir
Éléments financiers	Attestation de service fait avant le 31/12 de chaque année
	Budget prévisionnel N et compte de résultat N -1
Éléments d'activité et qualité du projet	Bilan qualitatif et quantitatif N-1

Fiche « Gouvernance du projet »

Ce document décrit le mode de gouvernance des principales instances nécessaires à la mise en place de la démarche « Promeneurs du Net ».

Comité de pilotage

Le comité de pilotage (Copil) du projet a pour vocation de valider les choix stratégiques, d'impulser la dynamique globale, de suivre l'avancement du projet et de gérer les éventuelles alertes.

Il sélectionne les structures locales porteuses de la démarche « Promeneurs du Net ».

Il prend en charge la définition de la feuille de route et l'évaluation des missions du coordinateur départemental (*voir la page suivante*).

Le comité de pilotage est composé, *a minima*, des représentants des principaux partenaires du projet, à savoir : partenaires institutionnels associés aux politiques territoriales éducatives et de jeunesse (Caf, Ddcs...), collectivités territoriales impliquées (conseil départemental, Epci – établissement public de coopération intercommunale –, communes...), associations et/ou fédérations. Il se réunit environ deux fois par an.

Il est important que chaque membre institutionnel fasse le lien entre la démarche « Promeneurs du Net », les politiques éducatives en direction de la jeunesse du territoire et les différents dispositifs mis en place localement (dans le cadre de la politique de la ville, par exemple).

La présidence du comité de pilotage est assurée par la Caf. Elle peut être partagée, en fonction de la situation locale, avec un ou plusieurs membres du comité de pilotage.

Le coordinateur départemental(e) assure l'organisation et le secrétariat du comité de pilotage.

Il peut s'avérer utile de formaliser l'organisation du comité de pilotage en décrivant ses principales règles de fonctionnement : nombre de représentants, processus de décision, gestion des absences...

→ **à noter** : *dans la mesure du possible, il faut éviter l'effet « mille-feuilles ». C'est pourquoi, s'il existe déjà une instance politique compétente pour les sujets « enfance et jeunesse », il est préconisé de recourir à cette instance.*

Comité technique

Le comité technique est chargé du suivi opérationnel du projet. Il organise la vie du réseau (les rencontres, les événements départementaux, la circulation de l'information...) et il gère les difficultés rencontrées... Il est également chargé d'alerter le Copil, en cas de problème important.

Idéalement, ce comité technique est composé de représentants techniques de chaque membre du comité de pilotage. Il est également recommandé d'associer à ce comité technique des Pdn et/ou leur hiérarchie. Cette association peut se faire de manière régulière ou ponctuelle, en fonction de l'organisation locale et de l'actualité du projet.

Le comité technique a vocation à se réunir régulièrement, plusieurs fois par an, et autant que de besoin. Les comptes rendus sont pris en charge par le coordinateur.

Animation du réseau des Promeneurs du Net

Une structure et/ou un professionnel dédié doivent être missionnés dans le cadre d'une convention partenariale pour coordonner le réseau départemental et assurer :

- le lien entre les acteurs de terrain et les partenaires institutionnels du département s'inscrivant dans la démarche Pdn ;
- l'animation du réseau départemental : accompagnement des Promeneurs du Net, coordination des temps de formation et d'analyse des pratiques, mise en œuvre de projets...

La feuille de route et l'évaluation des missions du coordinateur départemental sont établies par le comité de pilotage.

La fiche consacrée aux missions (en annexe 5) décrit les missions et le rôle du coordinateur, les liens hiérarchiques et fonctionnels, les compétences et connaissances nécessaires et les moyens techniques et financiers associés.

Animer le réseau départemental des Promeneurs du Net consiste à :

- organiser, *a minima* deux fois par an, des rencontres départementales ayant pour objectifs les échanges de pratiques, d'outils et les retours d'expérience ;
- mettre à la disposition des Pdn des sessions/supports de formation et d'information (partagés, par exemple, sur un réseau social professionnel en ligne comme Yammer ou un espace numérique de travail dédié comme Agora) ;
- créer et maintenir à jour le site internet départemental présentant le projet et les Pdn ;
- proposer aux Pdn des activités techniques ou théoriques, consacrées aux sujets d'actualité ou à des problématiques concrètes ;
- communiquer régulièrement sur l'action, afin de lui donner de la visibilité (organisation de rencontres départementales, de forums...);
- mutualiser les pratiques.

Outre cette animation collective, le/la coordinateur/trice organise des bilans réguliers avec les Pdn appartenant à son réseau.

Fiche « Organisation du projet »

Ce document est destiné aux Caf (et à leurs partenaires) qui décident de déployer la démarche « Promeneurs du Net » sur leur territoire. Il décrit les différentes étapes nécessaires à sa mise en place, ainsi que ses principales conditions de réussite.

Les différentes étapes de mise en œuvre du projet

Les différentes étapes listées ci-dessous peuvent être menées à différents moments ou en parallèle, en fonction du contexte local. Elles sont toutes importantes pour la réussite de la mise en œuvre du projet.

• Préparation et mobilisation

Comme dans tout projet, la phase d'appropriation par les parties prenantes et de mobilisation des partenaires est essentielle. Il est donc recommandé de présenter préalablement le projet aux différents partenaires (institutionnels, associatifs) du territoire qui pourraient notamment être mobilisés dans le cadre du comité de pilotage.

Il est également recommandé d'échanger avec des Caf d'autres départements, déjà engagées dans la démarche « Promeneurs du Net » et/ou avec les acteurs locaux déjà actifs sur les réseaux sociaux, afin de bénéficier de leurs retours d'expérience et mutualiser les bonnes pratiques.

En amont de la sélection des structures par le comité de pilotage, il peut être pertinent de rencontrer les candidats potentiels, afin de leur préciser notamment ce qui est attendu de leur part.

La présentation du dossier aux autres partenaires financiers potentiels, qu'ils soient privés ou publics, doit se faire le plus rapidement possible.

• Validation de la mise en œuvre

La démarche devra être validée par ses différentes parties prenantes (conseil d'administration de la Caf notamment). Le temps nécessaire à cette validation doit être pris en compte dans le calendrier de mise en œuvre.

• Préparation des documents (lancement et fonctionnement)

Plusieurs documents essentiels au lancement, puis au fonctionnement de la démarche sont à préparer :

- dossier de présentation du projet et outils de communication institutionnels à adapter (notamment pour les partenaires financiers) ;
- cahier des charges de l'appel à projets ;
- convention pour les structures/Pdn ;
- convention pour les partenaires financiers ;
- convention pour le coordonnateur départemental du réseau ;
- fiche de missions correspondante du coordinateur départemental ;
- charte des Promeneurs du Net ;
- liste des indicateurs à demander aux structures pour l'évaluation annuelle.

→ des modèles-types de la plupart des documents sont fournis en annexe. Ils pourront être adaptés à chaque contexte local (à l'exception de la charte des Promeneurs du Net, qui doit rester un document de cadrage national).

• La sélection des structures qui porteront la démarche « Promeneurs du Net »

La sélection des structures locales se fait sur la base d'un appel à projets. Le calendrier, ainsi que les règles de sélection des dossiers et d'attribution des financements doivent être formalisés et communiqués aux structures concernées.

La sélection des structures est réalisée par le comité de pilotage départemental.

• Signature des documents (convention, chartes...)

Faire signer l'ensemble des documents contractuels prend du temps. Certains ajustements locaux sont parfois à apporter aux modèles et le temps consacré à cette opération doit être anticipé.

Un site internet national est en préparation. Dans l'attente de la mise en ligne de ce site, il est possible de créer des sites locaux. Dans tous les cas, il est important qu'un site internet soit opérationnel avant que ne débute les premières interventions des Pdn, ceci afin de préciser la démarche, de garantir le cadre d'intervention, d'identifier les acteurs départementaux et de rassurer les parents.

• Outils de communication

Des supports de communication (plaquette, affiche) sont fournis.

• Échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Le planning théorique ci-dessous a été réalisé à partir des résultats des expérimentations conduites dans les départements de la Manche et du Cher. Il montre que certaines étapes peuvent être conduites en parallèle et que plusieurs mois sont nécessaires pour mettre en place la démarche « Promeneurs du Net ».

	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8
Préparation/promotion de la démarche								
Validation du projet								
Préparation des documents								
Appel à projets								
Signature des documents								
Site internet								
Outils de communication								
Lancement officiel								

Conditions de réussite du projet

• Pour les Caf

- informer et mobiliser en amont les partenaires susceptibles d'être intéressés et/ou associés (partenaires institutionnels, collectivités territoriales, associations, fédérations...);

→ **à noter** : l'organisation d'un événement de lancement avec les premières structures conventionnées et l'ensemble des partenaires offre la possibilité de communiquer sur la démarche, de poser les enjeux de la présence éducative sur Internet et de commencer à créer une culture commune autour de la vie numérique des jeunes. Cet événement lance un mouvement, une dynamique collective et acte le démarrage du projet.

- bien positionner le comité de pilotage sur le plan stratégique (validation des choix stratégiques, impulsion de la dynamique auprès des acteurs institutionnels et de terrain, évaluation, articulation avec les politiques éducatives et les autres démarches de prévention des risques liés à Internet...);
- lancer un appel à projets bien préparé et prévoir la disponibilité de l'équipe projet de la Caf pour aider les candidats ;
- mettre en place une communication simple et efficace ;
- développer des outils de suivi et de reporting adaptés ;
- mettre en place un espace numérique d'échange d'informations, permettant le partage de documents, d'informations, d'avis, d'expériences (sur un réseau social professionnel en ligne comme Yammer, par exemple, ou un espace numérique de travail dédié comme Agora) ;
- organiser une rencontre du réseau départemental des Promeneurs du Net. Cette rencontre pourra être conjuguée à une session de formation unique, afin de fédérer les acteurs autour d'une même entité de groupe « Promeneurs du Net » et à des sessions techniques (une demi-journée) afin d'acquérir et de développer des connaissances et des compétences liées aux activités de Pdn.

→ **à noter** : la qualité et la disponibilité du/de la coordinateur/trice qui animera la communauté des Pdn est un gage de réussite important du projet. Prévoir a minima une demi-journée équivalent temps plein (Etp) pour la réalisation de ces différentes missions.

• Pour les structures partenaires

- intégrer la mission « Promeneurs du Net » à la fiche de poste du professionnel mobilisé, ainsi qu'au projet d'établissement et/ou de service ;
- faciliter l'action des Promeneurs du Net sur des horaires adaptés aux attentes et aux pratiques des jeunes (en soirée par exemple) ;
- aborder le projet dans les réunions d'équipe ;
- s'appuyer sur le volontariat des Promeneurs du Net ;
- mettre à leur disposition tout le matériel informatique nécessaire (ordinateur, connexion nomade, webcam...);
- leur proposer des formations et des analyses des pratiques professionnelles.

Missions du coordinateur/animateur départemental du réseau des Promeneurs du Net

Le coordinateur est un acteur majeur dans la mise en œuvre de la démarche « Promeneurs du Net ».

Il est chargé des missions suivantes :

- coordonner, animer et promouvoir le réseau départemental des Pdn ;
- participer à la réflexion pour coconstruire des outils de développement du dispositif, en lien avec le réseau ;
- assurer le développement et l'administration des outils numériques dédiés au réseau (espace collaboratif de travail, site internet départemental, réseaux sociaux...) ;
- accompagner et aider les Pdn dans leur pratique individuelle ;
- travailler sous l'animation fonctionnelle du comité de pilotage voir la fiche relative à la gouvernance) auquel il contribue activement ;
- assurer la mise en œuvre des actions collectives décidées dans le cadre du comité de pilotage (journée départementale, formation, communication...).

Le coordinateur est le relais auprès des personnes et des structures portant une présence éducative sur Internet et il porte une réflexion sur la vie du réseau départemental.

Missions

• Animation du réseau des Pdn :

- accompagner la réflexion pour apporter et coconstruire des réponses en lien avec le réseau et le comité de pilotage ;
- participer au comité de pilotage, préparer les pièces nécessaires en fonction de l'ordre du jour, rédiger, puis diffuser les comptes rendus ;
- participer et coanimer le comité technique (voir la fiche relative à la gouvernance), préparer les pièces nécessaires, en fonction de l'ordre du jour, rédiger, puis diffuser les comptes rendus ;
- répondre aux questions relatives au cadre juridique de travail, à la complexité d'ordre technique, à la maîtrise des outils et des supports, au positionnement à adopter vis-à-vis du jeune, les adultes... ;
- aider les Pdn à identifier les relais lors d'échanges avec des jeunes touchant des domaines en dehors de leur compétence initiale (par exemple, mal être, souffrance, propos dissonants) ;
- accompagner les Pdn sur leur territoire d'intervention ;
- veiller au respect de la charte départementale et en accompagner l'évolution, si besoin ;
- organiser des temps d'échange, de formation, d'analyse des pratiques pour les Pdn afin de leur assurer un soutien et de dynamiser leurs pratiques professionnelles ;
- mobiliser l'ensemble des acteurs et des partenaires du réseau : organiser les temps de regroupement, animer les réunions ;
- renforcer la cohésion du réseau et étayer la construction d'une culture commune ;
- rendre compte des actions d'accompagnement et de suivi ;
- participer à l'évaluation du dispositif.

• Administration des outils

- gérer la boîte mail ;
- animer et administrer l'espace collaboratif de travail (veille documentaire, actualités, regroupements, échanges) et les comptes du réseau sur les médias sociaux ;
- tenir à jour l'annuaire départemental (nom, mail, téléphone, structure, nom de profil...) et les contacts du réseau ;

- mettre à jour les données en ligne : annuaire départemental, fiches descriptives, publications ;
- suivre les conventions entre les structures porteuses du dispositif et la Caf.

• Développement de la présence éducative sur Internet

- promouvoir le dispositif Pdn ;
- informer et mobiliser de nouveaux acteurs (participation à un colloque, présentations, organisation de formations, de rencontres, de journées départementales avec les acteurs du réseau...);
- développer des outils de communication et d'échange.

Compétences

Il n'y a pas de formation spécifique ou de profil unique conduisant à un poste de coordinateur du réseau des Promeneurs du Net. Il s'agit plutôt d'un ensemble de capacités et de compétences nécessaires. Toutefois, les profils de type Dejeys (ex Defa), chargés de projets en animation sociale, diplôme universitaire en projets de santé/social/médico-social, associés à des compétences sur l'utilisation des médias numériques sont représentatifs.

• Le poste de coordinateur départemental nécessite une bonne connaissance :

- des acteurs et des structures relatifs à la jeunesse sur les territoires : animation socio-éducative, information jeunesse, Epn – espace public numérique –, social, médico-social... ;
- des principaux dispositifs à l'attention de la jeunesse et des relais institutionnels : projet éducatif local, protection de l'enfance, Caf, conseil départemental, Ddcs (direction départementale de la cohésion sociale)...

• Le coordinateur doit maîtriser :

- la méthodologie de projet : conception, suivi, partenariat, évaluation ;
- l'animation de réseaux (réunions, groupes de travail, projets collectifs et collaboratifs) ;
- l'environnement informatique et les médias de communication ;
- la veille sur les réseaux sociaux.

• Le coordinateur doit être est en mesure de :

- s'intégrer dans un travail d'équipe ;
- développer et s'inscrire dans des relations partenariales ;
- mobiliser un réseau d'acteurs pluridisciplinaires ;
- conduire une action collective, insuffler une dynamique collective ;
- promouvoir et valoriser le réseau départemental et le dispositif ;
- prendre des décisions et travailler en autonomie.

Enfin, il est à l'aise dans la prise de parole (animation de réunions, présentations), dispose de bonnes qualités relationnelles et rédactionnelles, de capacités d'observation et d'analyse, et sait faire preuve de pédagogie et de diplomatie.

Argumentaire en faveur d'un profil professionnel individuel nominatif avec photographie et identifiant la structure employeur

Préambule

La relation qui s'établit entre un Promeneur du Net et un jeune est certes professionnelle, mais s'inscrit avant tout dans une relation humaine basée sur le dialogue, l'échange, la confiance et la confiance.

La démarche « Promeneurs du Net » est une invitation à une rencontre interindividuelle (entre un jeune, ses parents et un professionnel de la jeunesse). À ce titre, il est important que le Promeneur du Net se présente physiquement sur le profil qui va lui permettre d'entrer en contact avec le jeune.

C'est un gage de transparence et cela facilite la création de liens.
Cela rassure à la fois le jeune et ses parents.
Cela crédibilise l'action du Promeneur du Net et la valorise.

La structure d'appartenance du Promeneur du Net ne doit pas pour autant être absente de la démarche. Elle est indispensable pour placer le dispositif de présence éducative sur Internet dans un cadre plus large que la « simple » relation humaine.

L'identification de la structure donne également des renseignements au jeune qui interpelle le Promeneur du Net sur son encadrement, son professionnalisme et, par conséquent, son savoir et son respect de la confidentialité.

• Utilisation d'un profil personnel par le Promeneur du Net

La présence éducative sur Internet est une pratique professionnelle pour laquelle le Promeneur du Net est mandaté par son employeur, dans le cadre du projet éducatif et/ou social de la structure.

L'utilisation par le Promeneur du Net désigné par sa structure d'un profil personnel est donc déontologiquement incompatible avec la fonction d'animateur ou d'éducateur. Cela induit en effet un risque de confusion entre vie privée et vie professionnelle, mais également entre relation éducative avec le jeune et relation amicale.

• Utilisation d'un profil professionnel individuel nominatif

La présence éducative sur Internet implique une relation éducative entre un professionnel missionné par une structure et un (ou des) jeune(s). La personnalisation de la relation est primordiale car :

- dans la majorité des cas, le professionnel est amené à prolonger, sur les réseaux sociaux, une relation établie avec un jeune au sein d'une structure ;
- plus rarement, le professionnel prolonge, au sein de la structure, une relation établie en ligne avec un jeune.

Dans tous les cas, c'est bien la relation de confiance personnalisée, établie entre le professionnel et le jeune, qui permet l'échange et la continuité éducative.

Il est donc important que le jeune retrouve, sur le réseau social, le professionnel qu'il a identifié dans la structure (ou qu'il rencontre dans sa structure le professionnel avec lequel il a échangé en ligne).

Par ailleurs, en cas de partage d'un même profil « Promeneur du Net » par plusieurs professionnels, des difficultés peuvent être rencontrées, s'agissant notamment :

- de la confidentialité des échanges : plusieurs personnes peuvent accéder à la messagerie privée sur laquelle le jeune a « chaté » avec un professionnel.
 - Si le jeune n'en est pas informé, une forme de trahison de la relation de confiance instaurée avec le jeune peut être ressentie ;
 - Si le jeune en est informé, la construction d'une relation éducative risque d'être plus difficile à mettre en place ;
- des risques liés au secret professionnel : le professionnel n'est plus le seul garant du maintien du secret puisque des éléments sont accessibles à d'autres collègues.
- de la communication sur le projet :
 - il est beaucoup plus difficile de garantir aux jeunes et à leurs parents la transparence dans les échanges si plusieurs professionnels se cachent derrière un même profil ;
 - il est moins aisé de monter des projets collaboratifs en ligne, lorsqu'un professionnel n'est pas interpellé directement ;
 - une communication non nominative n'est pas propice à un échange confidentiel.

• Utilisation d'un profil professionnel individuel nominatif avec photographie

De la même façon que les professionnels n'interviennent pas masqués au sein des structures, il est important qu'ils soient présents sur le web à visage découvert.

Le jeune doit pouvoir reconnaître l'adulte avec lequel il est contact :

- sur le réseau social, après avoir fait sa connaissance dans les locaux ;
- dans la structure, après avoir fait sa connaissance en ligne.

La communication institutionnelle sur le projet doit s'appuyer sur un annuaire public présentant les personnels reconnus en tant que Promeneurs du Net. C'est un gage de qualité, de sécurité et de transparence indispensable, en particulier pour les parents.

Pour être facilement utilisable, l'annuaire doit faire figurer, *a minima*, le prénom et la photo du professionnel missionné par sa structure. L'annuaire permet également d'identifier clairement les structures investies qui missionnent des professionnels en tant que Promeneurs du Net.

• Utilisation d'un profil professionnel individuel nominatif avec photo et identifiant la structure employeur

Le Promeneur du Net est mandaté par son employeur pour poursuivre ses missions éducatives sur Internet en exerçant une partie de sa mission en ligne :

- il est indispensable que le jeune sache pour qui travaille le Promeneur du Net, de façon à être *a minima* informé sur la mission du professionnel et sur les contours de ses interventions ;
- il est important de contextualiser la pratique de la présence éducative sur Internet, dans le cadre d'un projet de structure, pour renforcer la notion d'une pratique professionnelle ;
- l'employeur engageant juridiquement sa responsabilité, il doit pouvoir être identifié.

Par ailleurs, il est intéressant qu'un jeune qui aurait croisé un Promeneur du Net sur les réseaux sociaux, sur le mur d'un de ses camarades, par exemple, puisse en cas de besoin retrouver le professionnel dans sa structure d'appartenance pour le solliciter grâce aux informations figurant sur son profil (nom, structure, photo).

Fiche « Premiers pas en tant que Promeneur du Net »

Devenir Promeneur du Net, c'est intégrer une présence éducative sur Internet à sa pratique professionnelle quotidienne auprès des jeunes, sur les réseaux sociaux et par tout autre moyen de contact adapté. Un certain nombre d'étapes sont préconisées pour que les professionnels puissent faire leurs « premiers pas » en tant que Promeneurs du Net dans les meilleures conditions possibles.

1. Préparer les outils nécessaires

Créer ses outils de travail, autoriser les accès

- créer et paramétrer un compte mail dédié à la pratique sur Internet (facultatif mais facilite la pratique au quotidien : pas de mélange entre échanges avec les jeunes et les autres contacts professionnels) ;
- sélectionner les réseaux sociaux sur lesquels on souhaite intervenir (à l'heure actuelle, Facebook semble indispensable, mais beaucoup d'autres réseaux sociaux peuvent être utilisés, en complément comme Twitter, Instagram, Snapchat...);
- créer un compte, un profil sur le ou les réseaux sociaux sélectionnés ;
- faire valider l'accès total au web par le service informatique de l'employeur pour tous les outils que l'on envisage d'utiliser (les réseaux sociaux, mais également les plateformes vidéos, Skype...).

Personnaliser ses outils (pour avancer à visage découvert sur Internet) :

- choisir un nom de profil faisant apparaître son prénom et/ou son nom, et évoquant son métier et/ou la structure pour laquelle on travaille, et éventuellement le territoire sur lequel on intervient ;
- afficher une photo de profil permettant d'être reconnu (idéalement, une photo de soi) ;
- faire figurer le logo et l'appellation « Promeneurs du Net » sur ce profil ;
- pour les réseaux sociaux proposant un bandeau d'accueil, il est intéressant de faire référence à son employeur (photo et/ou logo de sa structure), ainsi qu'au dispositif « Promeneurs du Net » (nom et/ou logo) ;
- prévoir un « à propos » précisant son métier et ses missions, et présentant la démarche de présence éducative sur Internet.

Exemple d'« à-propos » Facebook / descriptif du profil professionnel « Promeneur du Net »

Précision : l'« à-propos d'un profil Facebook » se trouve dans le menu du mur / « À propos » / « Détails sur (nom du profil) »

Je travaille comme (intitulé du poste) pour (nom de la structure et lien vers son site ou sa page).

(Description de la structure, de ses objectifs, de ses publics...).

Je suis également Promeneur (ou promeneuse) du Net, faisant partie du réseau départemental du/de la (nom du département) : (ajouter site internet départemental).

À ce titre, ma présence sur Facebook sert à assurer une continuité éducative en ligne et à être à l'écoute des jeunes et des parents qui le souhaitent.

Je suis présent(e) et disponible pour répondre à vos messages, questions ou préoccupations.

Pour cela, j'assure une permanence régulière tous les (jours de la semaine) à (horaires) pour toutes informations, questions ou échanges (gratuit, et confidentiel, dans les limites que Facebook peut nous garantir).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet des Promeneurs du Net du/de la (nom du département) : (ajouter site internet départemental).

Paramétrer son compte et garantir la confidentialité des accompagnements :

- paramétrer son compte pour faciliter la recherche de son profil par les jeunes sur le réseau social¹;
- choisir l'audience de ses contenus, éventuellement créer des listes de contacts (réseau départemental des Promeneurs du Net, jeunes que l'on voit régulièrement dans les locaux, jeunes que l'on souhaite suivre plus particulièrement, listes par âges des jeunes et/ou intérêts...);
- choisir si l'on souhaite masquer sa liste de contacts (ou ses abonnés). Il est important de penser ce point au préalable, afin de garantir l'anonymat, la confidentialité des accompagnements et protéger les jeunes de risques éventuels.

Masquer sa liste d'amis sur Facebook

Le paramétrage de la confidentialité de la « liste d'amis » se fait en allant sur son profil / menu « Amis » / bouton « Modifier la confidentialité » / section « Liste d'amis : qui peut voir votre liste d'amis ? » : sélectionner « Moi uniquement » (ou « Amis » ou une liste contenant les Pdn, en fonction de la ligne éditoriale choisie).

2. Entrer en contact avec des jeunes sur Internet

Ouvrir son bureau numérique de travail

- en fonction de son cadre d'intervention (missions et consignes de la hiérarchie), choisir un créneau de permanence qui soit adapté aux besoins des jeunes et des familles, et qui garantisse le confort de travail du salarié (éviter par exemple les horaires sur lesquels le Promeneur du Net risque de se trouver trop isolé) ;
- s'assurer d'être déchargé de toute autre tâche sur ce(s) créneau(x) ;
- assurer l'organisation logistique : lieu, matériel, connexion...

Gérer ses demandes d'amis

- de préférence, communiquer auprès du public sur la possibilité de demander en ami/contact le Promeneur du Net ou de le suivre (selon le réseau social choisi) ;
- faire en sorte, autant que possible, que la demande d'ajout vienne des jeunes ;
- veiller à ne pas systématiser les demandes d'ajouts de jeunes par le Promeneur du Net (risque de blocage par le réseau social) et toujours privilégier les demandes émanant des jeunes ;
- accepter les demandes de contact qui paraissent cohérentes avec ses missions.

Exemple de message de réponse en cas de demande de contact suscitant un doute (profil trop neutre pour être identifié, inattendu, semblant inadapté aux pratiques professionnelles...) :

Bonjour,

J'ai bien reçu votre invitation.

Je suis sur Facebook en tant que **(intitulé du poste/nom de la structure)**.

Je suis également en ligne au titre de Promeneur du Net, pour assurer une présence éducative sur Internet et être à l'écoute des jeunes comme des parents qui le souhaitent.

Si votre demande concerne l'adolescence, je me ferai un plaisir d'accepter l'invitation.

Pouvez-vous me préciser les raisons de votre sollicitation s'il vous plaît ?

À bientôt.

¹ À partir de la page d'accueil du réseau social, se rendre dans le menu : raccourcis de confidentialité/qui peut me contacter : indiquer « tout le monde »)

Premier contact

- envoyer un message systématiquement lors de l'ajout d'un nouveau contact, afin de préciser les missions du professionnel et d'expliquer sommairement la présence éducative sur internet ainsi que la démarche « Promeneurs du Net ».

Exemples de messages d'entrée en relation avec les jeunes (Facebook et autres réseaux sociaux) :

Précision : le but de ce premier message est de poser le cadre de la relation numérique. Le jeune peut être tutoyé ou vouvoyé selon son âge, le contexte, les missions du professionnel... Il en va de même pour le ton et les informations envoyées (par exemple, la présence d'une permanence et ses horaires, les précisions liées à l'accès aux publications, le cadre d'exercice et d'accompagnement...), qui seront modulés en fonction des situations.

Exemple 1

Bonjour,

Je viens d'accepter ta demande d'ami ! Nous pouvons maintenant suivre nos actus et discuter par Messenger ☺.

N'hésite pas à commenter mon mur, à partager des posts et à me contacter pour toutes questions ou simplement discuter. Je suis régulièrement connecté(e)

À bientôt.

Exemple 2

Bonjour,

Tu es devenu « ami » avec mon compte Facebook professionnel, que j'utilise en tant que Promeneur du Net, c'est-à-dire que suis présent(e) en ligne et disponible pour répondre aux questions des jeunes ou juste discuter.

En tant « qu'amis », nous avons maintenant accès à nos murs, photos et publications respectives. Je ne commenterai pas ou peu tes posts (sauf un petit « like » éventuellement) et si je te contacte, ce sera essentiellement en message privé.

Avec ces précisions, tu es libre de me garder comme ami ou de me supprimer de ta liste d'amis, ou encore de me contacter par d'autres moyens, si tu préfères : Skype, mail, téléphone, directement à/au (nom de la structure)...

Je serai en ligne tous les (jours/horaires de la permanence) pour ma permanence « officielle » mais tu peux me faire signe quand tu me vois connecté(e) ou quand tu le souhaites. Je répondrai à ma prochaine connexion.

À toi de jouer !

Orienter

- préparer et mettre à jour un annuaire des partenaires locaux, par thématiques, pour faciliter l'orientation des jeunes lorsque leur demande ne relève pas du champ de compétence ou des prérogatives du Promeneur du Net.

Communiquer

- valoriser son action en tant que Promeneur du Net auprès des jeunes et de leur entourage (en réalisant, par exemple, des flyers, des cartes de visites, des interventions collectives auprès des jeunes...).

3. Publier des contenus en ligne

- sur son profil : réfléchir à une ligne éditoriale, afin de sélectionner des contenus pertinents à publier (programme d'activités, informations santé-prévention...), en lien avec ses missions en tant que professionnel, ainsi qu'avec sa structure de rattachement ;
- veiller à conserver un bon équilibre entre publication de contenus informatifs « sérieux » et de contenus plus légers (au risque de se faire bloquer par les jeunes et de rompre le contact en ligne) ;
- bien préparer ses premières publications qui doivent être explicatives, attractives et dynamiques pour « accrocher » les jeunes.

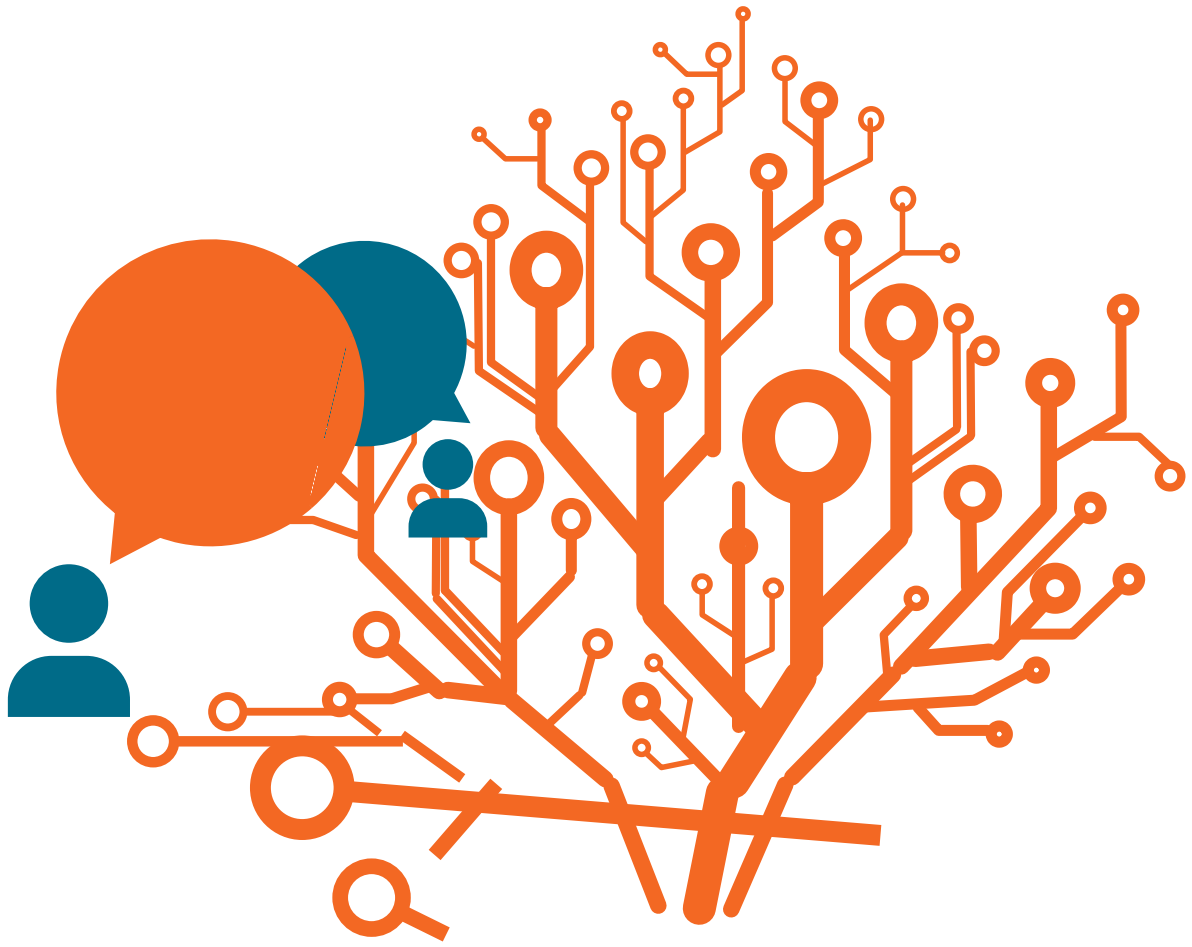
4. Créer un réseau de professionnels

- identifier les autres Promeneurs du Net de son secteur, intégrer les dynamiques de réseau, au niveau local et départemental ;
- avoir en contact/suivre les Promeneurs du Net de son territoire et/ou de son secteur d'activité est intéressant (voire indispensable), afin d'élargir ses pratiques et son réseau ;
- partager régulièrement ses usages, ses expériences et ses questions liées à la présence éducative sur Internet avec ses collègues et sa hiérarchie (ne pas considérer la pratique professionnelle en ligne comme une pratique à part, mais comme une continuité des pratiques professionnelles, nécessitant d'être discutée au même titre que les autres activités développées).

Supports de communication

Affiche et plaquette réalisées par la Mission de l'information et de la communication de la Cnaf.





Document réalisé par la Mission information et communication de la Cnaf - édition juin 2016

